



**NON À LA CASSE
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Dégel du point d'indice : le grand frisson !

Depuis l'année 2010, à part un petit frémissement de 0,6 % en 2017 sous le quinquennat de monsieur Hollande, le point d'indice s'est mis en hibernation et n'a connu aucune augmentation. Au-delà des discours technocratiques justifiant l'austérité, il est incontestable aujourd'hui de constater que c'est simplement une attaque contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires agrémentée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Dans le même temps, la fortune des milliardaires a davantage augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours de la dernière décennie. La pandémie parlons-en ! Un remède efficace contre la pandémie ne serait-il pas le gel du point d'indice ? Véritable bloc insensible à toute variation, on devrait l'essayer pour combattre le virus et si l'on répand du gel du point d'indice au Groenland, la fonte des glaces serait peut-être stoppée.

Allons soyons sérieux, le discours ultra-électorale d'Amélie de Montchalin ne saurait cacher la volonté du Gouvernement de fabriquer encore plus de pauvres et de grossir encore plus les fortunes des riches, comme celle de Bernard Arnault qui a doublé depuis le début de la pandémie. Pour un meilleur service public il est impérieux d'augmenter le point d'indice de manière conséquente au prorata de l'immobilisme qu'il subit depuis 12 années. C'est une question de justice sociale et même d'éthique. Si le vin rouge par différentes techniques peut augmenter en degrés. Nous, fonctionnaires, n'avons pas d'autres choix de faire monter le niveau des luttes pour débloquer la valeur 4,68602 euros qui permettrait simplement de mieux vivre.

La question du point d'indice est d'autant plus cruciale que la filière culturelle est la moins rémunérée de toutes les filières. ■

TERRAIN-GLISSANT

**ARCHIVES,
BIBLIOTHÈQUE,
MUSÉES,
EXPOS...**

N° 2 / juin 2022
Tél. 04 13 31 19 70
www.cgt-cd13.org
suivez-nous sur facebook

Nous avons toutes et tous un métier

Nous avons appris un métier à l'université puis à travers des formations. Nous avons accumulé des connaissances, nous nous sommes spécialisés, nous avons passé des concours, nous avons acquis de l'expérience, un savoir-faire et un savoir-être avec le public. Nous maîtrisons nos domaines d'activité.

Nous avons été recrutés sur cette expérience, cette maîtrise. Les offres d'emploi auxquelles nous avons répondues exigeaient ces compétences et les entretiens que nous avons passés ont permis de vérifier nos connaissances. Nous n'avons pas été recrutés par hasard, sur un coup de dé ou de téléphone, alors que l'opacité règne désormais sur les critères de sélection des candidats. Nous avons fait la preuve de nos savoirs et de l'adaptation de nos CV aux emplois proposés.

Nous faisons vivre la culture

Nous avons toutes et tous un métier. Ces métiers très divers (bibliothécaires, archivistes, médiateurs, techniciens) font vivre la culture, la connaissance et son partage. Sans ces métiers, il n'y aura rien de tout cela. Notre expertise nous permet d'identifier, inventorier, classer, ranger, rendre visible, accessible et compréhensible le patrimoine historique et culturel du Département.



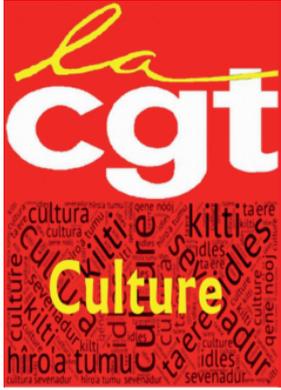
Nous garantissons la justesse historique et scientifique de nos explications.

Nous voulons défendre nos métiers et nos compétences. Nous ne sommes pas interchangeables et encore moins remplaçables par des personnels non qualifiés qui ne sauraient pas comment travailler, quels outils utiliser et comment garantir l'exactitude et la pertinence du discours. Les expositions et manifestations que nous savons construire ont satisfait le public qui sait pouvoir trouver dans les établissements culturels du Département une offre de qualité. Cela ne doit pas changer.

Nous voulons une offre de qualité

Nous avons toutes et tous un métier qui doit être défendu. Nous voulons des recrutements de qualité à tous les niveaux, sans arrangements et avec toute la rigueur et l'honnêteté que l'on doit au public. Nous voulons tous pouvoir obtenir de vraies formations professionnelles pour approfondir nos connaissances et non se partager une enveloppe qui se réduit un peu plus chaque année.

Chanter les traditions et le territoire est une chose, mais savoir de quoi on parle et chanter juste en est une autre. Nous devons au public cette réelle compétence scientifique, culturelle et professionnelle. Ce n'est qu'à cette condition que le public pourra trouver dans les services culturels du Département une offre de qualité.



Faire du service public
culturel l'une des premières
priorités d'une société
équitable et démocratique
et mettre le travail au cœur
de nos besoins sociaux

FP
CGIL

MIC

La section Culture soutient et se fait l'écho de la déclaration commune des syndicats CGT Culture et de la FP CGIL MIC (Funzione Pubblica – Confederazione Generale Italiana del Lavoro – Ministero Italiano de la Cultura) du 23 mars 2022 en la reproduisant ci-dessous par extraits :

*La CGT-Culture et la FP CGIL MIC * défendent l'idée que la culture doit être placée au centre d'un projet global de service public clairement orienté vers l'émancipation et la démocratie. La culture ne peut en effet, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, rester une politique résiduelle ou marginale. Nos organisations estiment que la culture est une ressource importante pour relever les défis sociaux et démocratiques de notre époque. Encore plus lorsque le vent de la guerre souffle fort et que l'idéologie de la violence et de l'oppression tend à prévaloir. La culture est un instrument de paix, de solidarité avec les nombreux peuples opprimés par la guerre et la tyrannie. C'est pourquoi elles réaffirment l'urgence de politiques publiques ambitieuses.*

La culture doit trouver un moyen de s'exprimer, de se déployer et de se régénérer constamment, en s'appuyant avant tout sur un service public fort et innovant. C'est à ce prix que la culture nous aidera à panser les plaies de nos sociétés et à imaginer de nouveaux horizons politiques pour sortir durablement des crises successives qui minent la paix et la cohésion sociale. Il s'agit de se donner toutes les chances de construire un nouveau projet de société qui s'appuie sur la réalité et sur le débat démocratique.

La CGT-Culture et la FP CGIL MIC rappellent également que ces nou-

velles perspectives passent inévitablement par la reconnaissance de la centralité du travail. Aucune réforme profonde et transformatrice ne peut être mise en œuvre si la question du travail, de sa centralité, n'est pas posée et pensée différemment, notamment au regard des missions du service public culturel.

Une politique libérale

Les attaques répétées contre les services publics, les coupes budgétaires, les coups portés aux acquis sociaux, le gel des salaires, l'augmentation constante de la précarité des travailleurs culturels et les suppressions de postes de ces der-



nières années s'inscrivent dans une logique libérale dangereuse. Ces politiques d'austérité affectent gravement les conditions de vie et de travail du personnel culturel qui traverse une crise profonde qui affecte directement le sens et la dignité de son travail. Dans ce contexte, ils ne cessent de dénoncer une désintégration progressive de leur tissu professionnel et un appauvrissement orchestré de leurs compétences. Mais c'est plus généralement l'ensemble du monde du travail qui souffre de cette crise de sens.

Pour une véritable démocratie culturelle

Malheureusement, le désengagement des pouvoirs publics a des conséquences bien réelles. Ainsi, notre période est marquée par un déclin de l'accès démocratique aux arts, à la culture et au patrimoine, qui va sans aucun doute de pair avec un affaiblissement des droits des travailleurs, une augmentation de l'emploi précaire, des pertes d'emploi et des privatisations. La CGT-Culture et la FP CGIL MIC



se battent pour un projet de service public culturel tourné vers l'avenir, à l'abri des nouvelles mesures d'austérité, basé sur l'égalité et la démocratie. Nous sommes convaincus que l'émergence d'une véritable démocratie culturelle passe absolument par la participation active et intergénérationnelle de tous les groupes sociaux.

Dans les politiques publiques culturelles, nous devons encourager la création, la rencontre et le partage artistiques afin de renouveler les imaginaires, de promouvoir l'émancipation, la cohésion sociale et le bien-être, ainsi qu'une vision commune respectueuse de la diversité culturelle. C'est d'autant plus urgent que nous observons partout un retour en force de l'extrême droite et que des idées et des discours nauséabonds envahissent l'espace public, politique et médiatique.

Agir ensemble contre la précarité et pour le rôle du secteur culturel

Les professionnels et les travailleurs de la culture nous aident à préserver le passé, à réfléchir à ce que nous sommes et à imaginer notre avenir. Ils méritent d'être reconnus pour leur contribution unique et essentielle à la société. Ils méritent d'être traités avec dignité.

Cependant, cette reconnaissance essentielle soulève en réalité la question des salaires et des emplois. Nous ne pouvons pas remettre à plus tard les mesures visant à agir efficacement contre la paupérisation des travailleurs culturels, contre les disparités salariales entre les femmes et les hommes et contre la précarité de l'emploi.

Nos deux syndicats s'engagent à travailler, à se soutenir mutuellement et à agir ensemble pour faire en sorte que le travail et le rôle du secteur culturel soient respectés et revendiqués :

- ▶ **Un service public culturel transformé et renforcé**
- ▶ **Des politiques de promotion de la démocratie culturelle**
- ▶ **Une augmentation des salaires**
- ▶ **Des emplois suffisants et des conditions de travail stables et décentes**
- ▶ **La fin de toute discrimination et des disparités salariales**
- ▶ **Des budgets réellement à la hauteur des défis et des besoins**
- ▶ **Un nouveau modèle de développement social et culturel, participatif, solidaire et durable**
- ▶ **La fin de la précarité, du dumping social, des privatisations et de l'exploitation éhontée des salariés dans les entreprises prestataires de services.**

Paris – Rome, le 23 mars 2022

***Vive la culture,
vive le service public
de la culture
et ses travailleurs
et vive la démocratie !
culturelle !***

L'intégralité de la déclaration peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.cgt-culture.fr/faire-du-service-public-culturel-lune-des-premieres-priorites-dune-societe-equitable-et-democratique-et-mettre-le-travail-au-coeur-de-nos-besoins-sociaux-19672/a>

Le Statut général des fonctionnaires dissout par ordonnance le 5 décembre 2021

Sous prétexte de simplification des textes, l'ordonnance portant partie législative du "Code général de la fonction publique" a été publiée au journal officiel le 5 décembre 2021. La partie législative est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022 et la partie réglementaire interviendra en 2023.

De quoi s'agit-il ?

Quelle différence entre un statut et un code ? Sur le plan du droit, un statut vise à regrouper une ou plusieurs lois organisant la situation professionnelle d'un groupe de personnes déterminé. Il vise à donner un cadre protecteur pour permettre aux fonctionnaires d'assurer leurs missions particulières de service public. À l'inverse, un code vise à regrouper dans un recueil une ou plusieurs règles normatives adoptées au gré des changements de gouvernements et de leurs différentes orientations politiques. La notion de carrière de fonctionnaire disparaît au profit de l'emploi occupé.

La CGT rappelle que les garanties statutaires des fonctionnaires citoyens, reposant sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité sont les conditions d'exercice d'une Fonction publique au service de l'intérêt général, du progrès social et de la démocratie. Loin de constituer un privilège, elles sont constitutives d'un choix de société en permettant notamment le rendu d'un service public neutre, impartial protégeant les usagers citoyens contre les dérives potentielles de décisions politiques, administratives, etc. ■

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE